



DECISION N°59/2026

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MARQUE NATIONALE « ACCUEIL VELO »

Le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22 donnant la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice d'attributions expressément précisées,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant sur la délégation de pouvoirs donnés par le Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant qu'en application du quatrièmement de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU que le musée de la marine de Loire fait partie, depuis 2012, du réseau des professionnels « La Loire à vélo » et adhère à ce titre à la marque nationale « Accueil Vélo », et que cette adhésion est arrivée à échéance cette année et doit être renouvelée,

COMPTE TENU de l'utilité, pour le musée de la marine de Loire, de renouveler l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » et qu'il doit, pour ce faire, signer le formulaire de demande d'adhésion, répondre au référentiel de la marque « Accueil Vélo » puis, après une visite d'audit, signer la charte d'engagement et s'acquitter d'une cotisation d'un montant de 200 € TTC pour trois ans,

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion à la marque nationale « Accueil Vélo » et de signer les documents afférents (formulaire de demande d'adhésion et charte d'engagement),

Article 2 : de valider le montant de l'adhésion fixé à 200 € TTC pour trois ans,

Article 3 : d'accorder les crédits nécessaires inscrits au budget communal 2026,

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision.
Madame le Maire,

Pour copie conforme.
Fait à Châteauneuf-sur-Loire,
Le cinq juin deux-mille-vingt-six
Madame le Maire,

Florence GALZIN

Signé par :
Florence GALZIN
Date : 09/06/2026
Qualité : Maire